

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 1108-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER UNE NOUVELLE SECTION 19 NOMMÉE « SECTEUR MIXTE LOCALISÉ À L'ANGLE DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DE LA RUE DE MURANO (ZONE M-244) » ET LES DISPOSITIONS AFFÉRENTES À CELLE-CI

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, lors de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2019, du projet de règlement 1108-15 modifiant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108*, tiendra une assemblée publique de consultation le **28 octobre 2019** à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet de ce règlement est d'ajouter une nouvelle section comprenant des objectifs et critères d'analyse spécifiques relatifs au site de la zone mixte M-244 qui est située à l'angle du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue de Murano, soit adjacent au carrefour giratoire.

Il s'agit de poser plusieurs balises architecturales afin de permettre des constructions de qualité supérieure ainsi que des espaces bien aménagés et ce, en respectant le plus possible les bonnes pratiques de développement durable.

Ce projet de règlement vise la zone mixte M-244.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Veuillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 10 octobre 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate